

<http://www.snetap-fsu.fr/Le-projet-de-loi-sur-les-retraites.html>



Le projet de loi sur les retraites améliorerait la retraite des femmes !

- Nos Actions - Archives - Automne 2010 - Réforme des retraites - 2010 - Réforme des retraites - Éléments pour l'analyse -

Date de mise en ligne : samedi 30 octobre 2010

Date de parution : 3 novembre 2010

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le gouvernement communique tous azimuts sur sa prétendue réforme : c'est vrai qu'on ne l'a pas comprise, il faut bien nous l'expliquer....

Il paie des pages de publicité dans les journaux afin de vanter les mérites de son projet. Et comme il n'a peur de rien, l'une d'entre elles a pour titre, " Pourquoi la réforme améliore t-elle la retraite des femmes ? " !



Trois argumentaires sont rapidement développés sur l'inégalité des salaires, les mères, les " femmes fragiles ".

L'inégalité des salaires balayée !

Si les femmes ont des retraites plus faibles que celles des hommes, c'est qu'elles ont eu, durant leur vie professionnelle, des salaires moindres que ceux des hommes dit l'encart publicitaire. Que compte faire le gouvernement pour réparer cela ? Punir de sanctions financières " très lourdes " les entreprises qui ne réduisent pas ces écarts de salaire.

Regardons-y de plus près : cela touche, à partir du 1er janvier 2012, les entreprises d'au moins 50 salariés qui ne seront pas couvertes par un accord sur l'égalité professionnelle ou d'un accord sur un plan d'action en faveur de la réduction des écarts salariaux. Cette pénalité à la charge de l'employeur, est fixée à 1% de la masse salariale. Ces entreprises seraient obligées de publier un " rapport de situation comparée " sur l'égalité salariale.

Quels seront les contrôles ? Y a-t-il assez d'inspecteurs du travail en France pour leur ajouter ainsi de nouvelles tâches ? Ne serait-ce pas plutôt de la poudre aux yeux ?

Agir ainsi, c'est en même temps oublier qu'il n'y a pas le seul problème de " à travail égal, salaire égal ", il y a aussi la

difficulté qu'ont les femmes, malgré des études brillantes, à se projeter dans des carrières en haut de l'échelle salariale, la difficulté que la société a - encore - à les voir aux postes de responsabilité élevée : le plafond de verre [1] existe partout, même dans la Fonction Publique, et c'est aussi une raison de l'écart des salaires.

Et quid des femmes qui sont aujourd'hui en fin de carrière ou même, au milieu de leur vie professionnelle ?

Les femmes sont actuellement touchées par cette situation inégalitaire et le gouvernement nous promet non des lendemains, mais des surlendemains de droit et de justice !

C'est une autre version de " Demain, on rase gratis ! "

La retraite des mères améliorée !

La réforme conforterait tous les droits acquis par les mères :

- Chaque enfant, même adopté, donnerait droit à deux années d'assurance (Rappel : ce droit peut être partagé avec les pères.) : tiens, même les femmes fonctionnaires ? Même celles d'entre elles qui ont eu l'étourderie d'avoir des enfants alors que, par exemple, elles étaient agents contractuelles ?
- Si une femme s'est consacrée, au moins pendant les quatre ans qui suivent la naissance ou l'adoption de l'enfant, à son éducation, c'est-à-dire, si elle a pris un congé parental, elle a droit à " bénéficier de trimestres de retraite gratuits ". A quel niveau de cotisation ? Ces trimestres couvriront-ils l'ensemble de la période du congé parental ? Certes, les pères qui prennent ce congé sont lotis de la même façon. Sauf que la société est construite de telle façon que le salaire des femmes étant souvent plus bas pour les raisons qu'on a dites, il est considéré comme un salaire d'appoint et c'est le plus souvent la mère qui prend ce congé parental. Et au final malgré ce mirifique cadeau " gratuit ", cette prétendue bonne idée creuse encore plus l'écart entre les salaires - et donc les retraites - entre hommes et femmes....
- " Les mères de trois enfants ont une retraite augmentée de 10 %. "
Ce droit n'est pas nouveau, mais le gouvernement profite d'une proposition de la [CFDT](#) de forfaitiser ces 10 % aux alentours de 80,00 ₣ par mois (soit 10 % d'une retraite quasi au niveau du minimum vieillesse) pour se faire le chantre de sa propre générosité.

Le document affirme aussi de manière fort péremptoire que les femmes qui ont aujourd'hui moins de 55 ans auraient en moyenne le même nombre de trimestres que les hommes... Pas celles qui, par exemple, se sont arrêtées avant le dispositif du congé parental ouvert dès le premier enfant ! Et de quels trimestres parle t-on ? Il y a le nombre de trimestres et il y a le niveau de cotisation de ces trimestres...

Et pour faire bonne mesure sans doute, la publicité gouvernementale sous cette étiquette, " la retraite des mères est améliorée ", nous ressort ce qui existe déjà et n'est pas amélioré : " les parents d'enfants handicapés pourront continuer à bénéficier de la retraite à taux plein à 65 ans, quel que soit le nombre de trimestres validés. ". Que cela soit clair, " à taux plein " ne veut pas dire que le taux sera celui d'une carrière complète, mais seulement que le montant de la retraite ne sera pas ponctionné par l'inique décote !

Les femmes les plus fragiles ragillardies !

La page de publicité annonce que " les femmes qui ont un travail pénible (en caractères gras) pourront continuer à partir en retraite à 60 ans à taux plein. "

Il s'agit là d'un mensonge éhonté : en effet, le scandale de cette réforme est qu'il n'y a plus de travaux pénibles ! Aucune profession n'est reconnue comme " travail pénible ", il y aura seulement quelques salariés au corps détruit par les années de labeur qui pourront, individuellement, après visites et commissions médicales, bénéficier de cet " avantage "... pour ne pas mourir tout à fait au boulot ?

Comme grande avancée sociale de la réforme, il est rappelé que les femmes qui ont une très faible retraite auront toujours accès au minimum vieillesse à 65 ans, soit actuellement 709,00 ₣ par mois et même qu'en 5 ans, entre 2007 et 2012, ce montant sera augmenté de 150,00 ₣ mensuels...

Sans doute doit-on remercier les âmes charitables qui ont œuvré dans le sens de cette grande générosité, d'autant qu'elles octroient en plus un " soutien financier " (en caractères gras...) aux veuves. En effet, ces femmes qui ont peu travaillé, et sans doute encore moins à partir de 55 ans qu'entre 20 et 59 ans, devront attendre 5 ans de plus pour moins végéter, en effet de quoi vivront-elles entre la fin des ASSÉDIC et le début de la retraite ? (Comme les hommes qui sont dans le même cas d'ailleurs... Et c'est l'une des grandes inquiétudes générées par ce néfaste projet.).

Un tissu de mensonges...

On le voit l'argumentaire gouvernemental ne tient pas, il ne craint pas d'annoncer ce qui existe déjà - et qui n'est pas suffisant -, de se vanter de mesures à peine charitables, et de mentir effrontément.

Au final, la retraite des femmes ne sera pas améliorée par ce projet car les choix financiers ne se font que dans une seule et même enveloppe : les salariés se débrouillent entre eux avec les seuls revenus du travail, les gains rapportés par l'augmentation de la productivité (multipliée par 5 depuis 1960 et dont on pense qu'elle va augmenter encore dans les années à venir.) n'entrent pas en ligne de compte, ce que nous contestons.

**Nous devons tout faire,
maintenant et plus tard,
pour contrer cette loi anti-sociale.
Ne nous décourageons pas,
notre combat est légitime !**

[1] le plafond de verre est la traduction d'une expression venue des États-Unis qui désigne les obstacles non dits empêchant les femmes d'accéder aux postes professionnels hiérarchiquement les plus élevés